



HAL
open science

Master STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2016, Université Rennes 2. hceres-02041868

HAL Id: hceres-02041868

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041868v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

- Université Rennes 2
- Université de Bretagne Occidentale - UBO
- Université du Maine
- Université de Nantes
- Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Comportements, cliniques, apprentissages et santé

Établissement déposant : Université de Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : Université de Bretagne Occidentale – UBO, Université du Maine, Université de Nantes, Université de Poitiers

La mention master STAPS propose une offre de formation supportée par cinq établissements universitaires, se déclinant en cinq spécialités (il est annoncé sept spécialités, mais le dossier présenté par l'Université Rennes 2 n'en présente que cinq). La formation est proposée sur un ou plusieurs sites : la spécialité *Mouvement, sport, santé* (M2S) ouverte à Rennes se décline en quatre parcours (*Entraînement sportif et optimisation de la performance*, *Ergonomie du sport et performance motrice*, *Activité physique adaptée - santé*, *Parcours libre* qui combine des enseignements des différents parcours), la spécialité *Expertise, performance, intervention* (EPI) ouverte à Nantes et à Brest, la spécialité *Ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance motrice* (IRHPM) ouverte à Poitiers et Le Mans, la spécialité *Sport sciences sociales administration territoire et intégration* (SSSATI) ouverte à Rennes (parcours *Intégration* et *Métiers de la sécurité*, à Nantes (parcours *Administration*), à Brest (parcours *Territoires*) et Le Mans (parcours *Intégration*), la spécialité *Management du sport* (MS) ouverte à Poitiers (parcours *Management du sport*) et à Rennes (parcours *Tourisme et événementiel sportifs*).

La mention est en continuité avec l'offre de formation proposée en licence STAPS par les établissements du Réseau Universitaire Ouest Atlantique (RUOA). L'objectif de ce master est de donner aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires permettant la maîtrise d'une démarche scientifique dans le cadre d'une approche interdisciplinaire des Activités Physiques et Sportives (APS) et permettant de s'adapter à un champ spécifique d'intervention. Ouverte à la formation initiale et continue, la mention conduit à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en doctorat. La formation vise une professionnalisation dans l'ensemble des métiers relatifs aux APS : intervention, activités physiques adaptées et santé, entraînement sportif, management des organisations sportives, collectivités et services sportifs.

Synthèse de l'évaluation

La mention s'inscrit dans le cadre du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA) et du rapprochement interrégional Bretagne-Pays de Loire. Elle se différencie en cinq spécialités à partir d'un tronc commun réduit (80 h) en début de première année (M1). Au regard de la diversité des spécialités concernées, l'appui sur les forces des cinq établissements universitaires et la volonté d'en répartir la cartographie apparaît comme un atout. Le dossier indique des mutualisations d'enseignements entre parcours et, de manière originale, parfois en appui avec les compétences d'autres formations (ex. : master de *Mécanique et sciences pour l'ingénieur* de l'Université de Rennes 1). La mention propose ainsi une offre de formation très diversifiée, multi-site, avec une organisation qui apparaît complexe, et vise une professionnalisation dans l'ensemble des métiers relatifs aux activités physiques et sportives (APS). Les objectifs de chaque spécialité sont précisés, en termes de connaissances et de compétences.

La mention a été pensée de manière coordonnée entre les cinq composantes STAPS du Grand Ouest, ce qui limite de fait les effets de concurrence ou de redondance et favorise les complémentarités. Les connaissances théoriques, méthodologiques et les compétences pratiques sont organisées pour répondre aux besoins d'intervention dans les domaines des différentes spécialités. La formation à et par la recherche est particulièrement valorisée, et la mention s'appuie sur un environnement recherche important d'environ 25 laboratoires et de 6 écoles doctorales. La professionnalisation est favorisée par la participation d'intervenants extérieurs aux enseignements, qui doit cependant être renforcée dans certaines spécialités ou parcours. Les stages occupent une place importante dans la formation, en première et en deuxième année (M1 et M2) permettant une connaissance concrète des milieux socio-professionnels. L'utilisation du numérique est globalement peu développée et devrait être renforcée, au regard de l'organisation inter-sites et aussi à destination par exemple des étudiants en formation continue.

La formation possède une forte attractivité, avec des effectifs en hausse globalement (414 étudiants en M1, 250 en M2 pour 2014-15) soit une progression de 40 % par rapport à 2011-12. Les taux de réussite au diplôme sont bons, mais semblent accuser une baisse (de 89 % à 73 % entre 2012 et 2014) sans que celle-ci soit analysée. Les données fournies témoignent d'un taux d'insertion professionnelle satisfaisant (de 70 % à 82 % selon les années). Les informations figurant dans le dossier sur le suivi des diplômés ne sont pas suffisamment précises et détaillées pour avoir une vision complète de la professionnalisation.

Les équipes pédagogiques sont étoffées, dans chaque spécialité. Celles-ci sont pilotées chacune par un responsable et une équipe d'intervenants dans le cursus. La précision du dossier dans la composition de ces équipes, leurs modalités de fonctionnement, les outils d'aide au pilotage, est variable selon les spécialités. Les informations fournies indiquent une hétérogénéité dans les modalités de fonctionnement entre spécialités et/ou entre sites. Le pilotage au niveau de la mention est réalisé par un comité composé de trois responsables de la mention et d'un responsable par site pour chaque spécialité. Le fonctionnement pratique de ce comité au niveau de la mention n'est pas précisé, alors que l'organisation multi-sites du diplôme en rend le fonctionnement complexe de fait, en termes de coordination.

Points forts :

- La richesse de l'environnement recherche de la mention, permettant un adossement fort de la mention.
- Les partenariats nombreux et diversifiés avec les milieux socio-économiques, en cohérence avec les objectifs de formation de chaque spécialité.
- Une offre de formation coordonnée qui couvre les différents champs en sciences du sport, avec une complémentarité des positionnements des parcours.
- La place importante des stages dans le cursus en M1 et M2, et leur valorisation.
- L'attractivité forte de la mention.
- Des partenariats structurants avec d'autres établissements ou composantes.
- L'ouverture à l'international avec le master *Sport et humanités en Europe* pour les spécialités SSSATI et MS et la labellisation « intensive programme » pour la spécialité M2S.

Points faibles :

- L'hétérogénéité des procédures de suivi et de fonctionnement des formations selon les spécialités, et l'absence d'un pilotage affirmé au niveau de la mention.
- Une absence de procédures formalisées systématiques dans chaque spécialité d'autoévaluation et d'évaluation.
- Une cartographie complexe et non harmonisée entre les différentes spécialités de cette mention de master (entre localisations, spécialités et parcours).
- Une redondance apparente entre certaines spécialités (M2S, EPI, IRHPM).
- Un manque de données analysées, pour chaque spécialité, sur les flux étudiants, les taux de réussite, l'insertion, les emplois occupés.
- Un manque de développement de l'utilisation du numérique, pour cette mention multi-sites.

Recommandations :

La mention présente une architecture cohérente avec une richesse dans l'offre de formation qui est aussi source de complexité en termes de pilotage. En termes de débouchés, la formation couvre de très nombreux secteurs des métiers liés au sport. Les contenus pédagogiques ne sont pas suffisamment décrits pour permettre d'évaluer complètement les spécificités ou redondances du cursus dans certaines spécialités, ni la progressivité des cursus. La concurrence possible entre certains parcours (entre M2S - *Activités physiques adaptées santé* et IRHPM, entre M2S - *Entraînement sportif optimisation de la performance* et EPI) devrait être retournée en point fort par un effort de repositionnement et un travail de mutualisation.

La dispersion des sites ne facilite pas les réunions intersites, les échanges entre équipes et la circulation des étudiants et des intervenants. Le fonctionnement multi-sites apparaît complexe et gagnerait peut-être à une meilleure utilisation des environnements numériques (formation à distance, visioconférences, etc.) pour l'enseignement et le pilotage de la formation. Des procédures formalisées d'évaluation et d'autoévaluation tout comme la systématisation des conseils de perfectionnement renforceraient l'efficacité du pilotage. La diversité des procédures utilisées dans chacune des spécialités témoigne d'un manque de pilotage au niveau de la mention, ce dont peut rendre compte également l'hétérogénéité de la qualité du renseignement du dossier (clarté, précision) selon les spécialités (de globalement bien renseigné pour IRHPM, SSSATI et MS à souvent succinct pour M2S).

L'utilisation généralisée d'un portefeuille de compétences au niveau de la mention permettrait de faciliter le suivi des acquis des étudiants.

Des données plus précises et analysées sur le suivi des étudiants, fournies pour chaque spécialité dans le dossier, permettraient une appréciation plus complète des flux et de l'évolution des débouchés.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le dossier mentionne une construction progressive de chaque spécialité à partir d'un tronc commun de 80 h au premier semestre puis de choix d'UE optionnelles dans les spécialités orientant vers des parcours. La part de tronc commun est faible et peut pénaliser des réorientations en cours de master 1 (M1).</p> <p>L'objectif de ce master est de former des étudiants à la maîtrise d'une démarche scientifique dans le cadre d'une approche interdisciplinaire des APS déclinée en fonction de chaque spécialité. Les connaissances et les compétences visées s'appuient sur les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), celles-ci ne sont pas fournies sauf <i>SSSATI Métiers de la sécurité</i>.</p> <p>Ce master propose une offre de formation très large et diversifiée, multi-sites avec pour certaines spécialités plusieurs parcours (quatre pour M2S, quatre pour SSSATI, deux pour MS). La lisibilité de ce fait est parfois complexe et pourrait être améliorée d'autant qu'il y a des recoupements dans les objectifs entre certaines spécialités (M2S et EPI sur le secteur entraînement, M2S et IRHPM sur le secteur handicap) qui se différencient plutôt par leurs approches que leurs secteurs d'intervention, d'où un effet de redondance.</p> <p>M2S : Les contenus pédagogiques ne sont pas assez décrits pour analyser l'adéquation des différents parcours aux objectifs.</p> <p>EPI : La spécialité est organisée de manière progressive et en cohérence avec les objectifs.</p> <p>IRHPM : La spécialité est organisée à Poitiers et au Mans. Cette dispersion représente une vraie contrainte en termes de logistique, de suivi, les modalités pour les déplacements des étudiants ne sont pas précisées.</p> <p>SSSATI : Les débouchés sont multiples (organisations privées marchandes et non marchandes, institutions ou services publics ou assimilés). Cette diversité entraîne un relatif manque de lisibilité des offres de formation, et de manière étonnante il n'est pas évoqué de préparation aux concours. Les mutualisations ne sont pas suffisamment détaillées.</p> <p>MS : Les maquettes de formation ne sont pas équivalentes selon les sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rennes (intégré au master international <i>Sport et humanités en Europe</i> : 380h en M1 (12 semaines de stage), 210h en M2 (700h minimum de stage), - Poitiers (qui mutualise des cours avec l'IAE, ce qui enrichit le cursus) : 514h en M1 (huit semaines de stage), 454 h en M2 (sic mois de stage). Ce déséquilibre interroge sur la capacité à former de manière similaire les étudiants.
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'organisation des différentes spécialités est pensée dans une logique de continuité avec les différentes mentions proposées en licence STAPS.</p> <p>La structure de ce master à l'échelle inter-régionale est cohérente avec l'évolution de son environnement : rapprochement Bretagne et Pays de Loire, création d'une Communauté d'Universités et Etablissements (ComUE). Le master dans son ensemble est bien implanté et s'appuie sur un</p>

	<p>réseau très développé de structures d'enseignement, de recherche, de structures hospitalières, d'organismes et associations des milieux professionnels, ce qui constitue un des points forts de cette formation.</p> <p>La professionnalisation étant un axe fort de la politique de ce master il y a des partenariats développés avec différents organismes, avec les secteurs institutionnels, industriels et de recherche et la formation bénéficie également de la création du Campus Territorial d'Excellence Sportive de Bretagne. La nature de ces partenariats (contenus, conventionnements) est rarement explicitée dans le dossier.</p> <p>L'environnement recherche est solide, avec des laboratoires nombreux des différentes universités partenaires ; des partenariats existent aussi avec des universités à l'international, la mobilité étant encouragée dans cette mention et deux spécialités faisant partie d'un master international.</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M2S : Pôle ressource sport/santé du campus d'excellence ; partenariats privés en recherche-développement. - EPI: dispositif PEPITE Bretagne (innovation transfert et entrepreneuriat). - SSSATI : Réseau « nautisme en Bretagne », intégration des parcours rennais au master international <i>Sport et humanités en Europe</i> (SHE). - IRHPM : Pôle autonomie Sport Santé à Poitiers. - MS : partenariat avec l'IAE pour Poitiers, intégration au master international SHE pour Rennes.
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Il existe une équipe de pilotage au niveau de la mention avec des responsables par site pour chaque spécialité concernée, les fonctions de chacun sont bien définies. En revanche le fonctionnement « pratique » de cette équipe multi-site n'est pas précisé.</p> <p>Les modalités sont très hétérogènes concernant le pilotage entre les spécialités, et parfois entre parcours ou entre sites (cf. infra).</p> <p>Les équipes pédagogiques pour chaque spécialité sont denses et diversifiées, avec des réunions qui sont peu nombreuses dans certains cas (une réunion plénière par an pour EPI, deux pour IRHPM), un effet qui peut être dû à la distance entre les sites, mais qui ne permet pas un pilotage optimal.</p> <p>Il y a une participation de professionnels dans les différentes spécialités de manière visible : implication dans les enseignements, l'encadrement des stages, les jurys. La part des professionnels ne peut pas être appréciée dans toutes les spécialités, faute d'un tableau récapitulatif. Il est mentionné des « annexes » au dossier par exemple dans la spécialité M2S, mais qui ne sont pas jointes. Des chiffres sont fournis dans le dossier pour certaines spécialités, plus ou moins détaillés (EPI, IRHPM, SSSATI et MS). Sur la base des informations fournies, la part des professionnels dans les enseignements est variable selon les spécialités, en MS elle pourrait être renforcée (actuellement elle est de 20 à 33 %). Le dossier indique que cette part devrait être augmentée à Rennes dans le parcours <i>Métiers de la sécurité</i> de la spécialité SSSATI, une recommandation difficile à vérifier faute de données précises.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont en hausse globalement de 40 % en quatre ans (414 étudiants en M1, 250 en M2 pour 2014-15) et le dossier témoigne de la forte attractivité de la mention. Sur cette même période de quatre ans, le taux de réussite global a diminué (il demeure néanmoins satisfaisant, 73 % en 2015), ces évolutions demanderaient à être commentées.</p> <p>Les taux de réussite et d'insertion varient selon les spécialités. Les données fournies ne sont pas complètes ce qui gêne l'appréciation claire de ce point.</p> <p>M2S : le dossier annonce une forte attractivité de la spécialité, cependant les chiffres indiquent une baisse préoccupante du nombre d'étudiants en M2 (de 43 en 2011-12 à 25 en 2013-14) et une chute du nombre de diplômés avec un taux faible de réussite (de 58 % à 44 %), sans que ces données soient commentées ou puissent être expliquées par le fait d'étudiants qui seraient non comptabilisés. La répartition des étudiants entre les parcours n'est pas précisée, ce qui rend peu visible la soutenabilité de certains d'entre eux. Au regard du faible nombre de répondants, les données sur l'insertion restent délicates à interpréter, mais le niveau d'emploi paraît parfois insuffisant (exemple : éducateur sportif).</p> <p>EPI : Les effectifs sont déclarés en augmentation, mais aucune donnée précise n'est fournie Il n'est fait mention d'aucune étude d'insertion</p>

	<p>professionnelle récente (dernière enquête réalisée sur la promotion 2011).</p> <p>IRHPM : Les effectifs sont en progression (70 en M1 et 43 en M2 pour 2014-15), témoignant de l'attractivité de la spécialité. Des taux d'insertion supérieurs à 90 % sont déclarés, avec une qualité d'emploi variable, qui n'est pas toujours en cohérence avec le niveau bac+5 (exemple : éducateur).</p> <p>SSSATI : Les effectifs sont en augmentation (80 en M1 et 69 en M2 pour 2014-15), ce qui témoigne là aussi de l'attractivité du cursus. Les taux de réussite en M2 sont très variables selon les parcours, ils sont faibles pour les deux parcours rennais (<50 %) de manière préoccupante, et tout à fait satisfaisants pour les parcours brestois et nantais (autour de 80 % selon les années).</p> <p>Les taux d'insertion professionnelle sont tout à fait corrects (de 70 à 100 % selon les parcours).</p> <p>MS : Le cursus bénéficie d'une forte attractivité et d'un recrutement national, qui peut poser un problème de capacité d'accueil (45-60 en M1, 20 -25 en M2).</p> <p>Les taux de réussite pour le site de Rennes semblent anormalement bas (en 2013-14 : 9/20 étudiants). L'insertion professionnelle est de l'ordre de 90 %.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Il s'agit d'un des points forts de la mention. Il y a un adossement recherche très important pour chaque spécialité à différents laboratoires avec une participation des Enseignants-Chercheurs (EC) à l'enseignement.</p> <p>La formation à et par la recherche est affirmée au long du cursus dans chacune des spécialités, sous différentes formes : UE de méthodologie de la recherche (20h en tronc commun M1), possibilité de stage en laboratoire, enseignement d'analyse du mouvement et modélisation (spécialité M2S), présentation de travaux de recherche (spécialités EPI, IRHPM, MS), conférences, participation aux projets de laboratoire (par exemple spécialité SSSATI), possibilité en spécialité MS Poitiers de s'inscrire en Diplôme d'Université <i>Recherche en gestion</i>, enseignement de « revue de littérature » en spécialité MS Rennes, etc. La spécialité M2S se définit comme « l'unique formation à la recherche dans le domaine des sciences de la vie en Bretagne ». Ce point demande à être explicité, au regard du positionnement proche de la spécialité EPI.</p> <p>La poursuite d'études en doctorat est possible (37 étudiants de master ont poursuivi en doctorat). La formation s'appuie sur six Ecoles Doctorales, ce qui assure la couverture des différents champs de formation : Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la Vie, Santé, Sciences de l'ingénieur.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Il s'agit d'un des points forts de la mention. Le dossier montre une implication importante des professionnels à différents niveaux : enseignements, encadrement des stages, jurys, équipes pédagogiques. La mention s'appuie également sur différents réseaux, par exemple un partenariat avec le réseau Profession Sport et Loisirs Poitou Charentes (spécialité MS site de Poitiers), réseau Campus d'Excellence Sportive de Bretagne (spécialité M2S).</p> <p>Différentes actions sont menées au cours du cursus favorisant la construction du projet professionnel des étudiants et leur connaissance des milieux professionnels : UE « projet professionnel » en M1 de 20 h, stage obligatoire en M1 et en M2 de longues durées, conférences « retour d'expérience » en M2 spécialité EPI, séminaires, réseau social (spécialité EPI site de Brest), projets « tutorés » (un point fort de la spécialité SSSATI), visites de structures (spécialité SSSATI), rencontres avec des professionnels, système original de parrainage pour certaines spécialités (spécialités MS Rennes, et SSSATI parcours <i>Métiers de la sécurité</i>), etc. Pour la spécialité IRHPM, il manque des informations pour avoir une vision claire de l'implication des professionnels et des partenariats.</p> <p>Ce souci de la professionnalisation trouve un appui avéré sur les services d'aide à l'insertion au niveau des établissements : aide à la recherche de stage et accompagnement.</p> <p>Les fiches RNCP ne sont pas jointes, hormis pour SSSATI parcours <i>Métiers de la sécurité</i>.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Une place centrale est faite aux stages dans le cursus, valorisés par le poids en crédits (8 ECTS en M1, 30 en M2), avec en M2 un stage de longue durée. Les stages sont encadrés par un tuteur professionnel et un référent universitaire. L'emploi du temps est aménagé en M2 pour favoriser la mise en stage et sa réalisation, par exemple stage sur un semestre complet, ou alternance cours et périodes de stages (SSSATI, MS Rennes). Les modalités pratiques de suivi sont peu précisées dans le dossier ; dans la spécialité SSSATI elles sont fixées par un livret de stage.</p> <p>La formation à une démarche projet est développée dans certaines spécialités (projets tuteurés [SSSATI], projets d'étude [MS]) contribuant de manière intéressante à la mise en situation pratique, leur intégration par rapport aux enseignements pourrait cependant être précisée. Il n'est pas fait mention dans la spécialité IRHPM de tels projets transversaux, ce qui pourrait être un plus au regard des compétences attendues.</p> <p>Les modalités d'évaluation et les attendus du mémoire sont indiqués, en revanche ces modalités ne sont pas toujours homogènes entre sites pour une même spécialité (par exemple dans la spécialité EPI Nantes par rapport à celle de Brest).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il y a une place importante affichée de l'international, la mention bénéficie de nombreuses conventions avec différentes universités à l'étranger pour les mobilités, mais des informations plus précises sur ces partenariats et la répartition des flux entrants-sortants permettraient de mieux apprécier leur opérationnalité. Le dossier ne mentionne pas de préparation aux certifications en langues, alors qu'il est indiqué que la barrière de la langue freine la mobilité sortante. L'enseignement de langue est présent dans le cursus en M1, la présence en M2 ne peut pas être appréciée pour chaque spécialité (70 h en tout dans la spécialité SSSATI ce qui est cohérent avec les objectifs de cette spécialité).</p> <p>Cette volonté d'ouverture se traduit au niveau de différentes spécialités : obligation pour les étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Rennes (cohabilitation M2S) d'un séjour à l'étranger, labellisation de la formation M2S Erasmus en « Intensive Program » qui devrait conduire à la création d'un master européen et qui est attractive (15 à 20 étudiants dont deux tiers d'étrangers).</p> <p>Les parcours rennais de la spécialité SSSATI et MS font partie du master international <i>Sports et humanités en Europe</i> (entre 3 et 7 étudiants concernés par an pour SSSATI). Le flux d'étudiants sortants dans la spécialité MS est néanmoins faible malgré les dispositifs existants (2-3 par an).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'inscription est de droit en M1 pour les titulaires de licence STAPS en général (pour IRHPM cela dépend de la spécialité de licence, en MS il y a examen d'un dossier de candidature) ; pour les autres formations et pour le M2, l'entrée se fait après examen d'un dossier de candidature. Il y a une forte attractivité des différentes spécialités : étudiants venant de licence STAPS des établissements partenaires, venant d'autres universités, professionnels en formation, étudiants étrangers.</p> <p>La formation bénéficie des dispositifs classiques de validation d'acquis, et de formation continue, clairement exposés dans le dossier, mais sans données chiffrées sur le nombre de personnes concernées.</p> <p>Il n'y a pas de dispositif particulier d'aide ou de mise à niveau pour l'ensemble du master, mais des dispositions particulières dans certaines spécialités. Par exemple : séminaires en fin de semestres, revue des sujets d'examen des années antérieures (M2S), UE commune à EPI, SSATI et M2S en M1 de mise à niveau.</p> <p>La spécialité M2S évoque une stratégie de bivalence avec le suivi d'un master <i>Bio-informatique</i> après la diplomation. Gage d'une insertion professionnelle, cette stratégie de double diplôme interroge sur le positionnement professionnalisant de la spécialité.</p> <p>Des passerelles entre parcours sont possibles dans certaines spécialités par des choix de modules (par exemple en M2S) ou entre spécialités par exemple de MS vers SSSATI.</p> <p>La possibilité de double inscription à Poitiers au master MS et au master <i>Administration des entreprises</i> proposé par l'IAE, permet un élargissement des secteurs d'emploi après diplomation.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement est dispensé essentiellement en présentiel, avec des modalités variées (CM, TD, TP, études de cas). L'emploi du temps est aménagé en seconde année pour permettre la mise en stage au moins sur un semestre complet. La mention présente des dispositifs « classiques » d'aménagements pour les statuts particuliers.</p> <p>Le numérique est utilisé essentiellement pour le dépôt de supports de cours et la diffusion d'informations. Selon les spécialités, des usages plus spécifiques sont développés et enseignés, par exemple : utilisation d'outils numériques (analyse du mouvement, réalité virtuelle) pour la spécialité M2S, création de blogs et sites pour la spécialité SSSATI, enseignements dédiés au web et e-commerce pour la spécialité MS. Ces usages pourraient être renforcés.</p> <p>La construction d'un campus numérique à Rennes est mentionnée dans le dossier. Les différentes spécialités pourraient s'appuyer sur celui-ci pour développer ces pratiques pédagogiques et la formation à distance, notamment pour la spécialité IRHPM étant donné le public accueilli.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités sont variées selon les spécialités : contrôle continu, contrôle terminal, dossiers, oraux, ce qui doit contribuer à la réussite des étudiants.</p> <p>La composition des jurys et les modalités de fonctionnement sont précisées dans le dossier de manière plus ou moins détaillée selon les spécialités (par exemple, ils sont très clairs pour les spécialités EPI et IRHPM, non renseignés pour la spécialité M2S). Les calendriers peuvent être différents entre sites (par exemple en M2 MS, les étudiants de Rennes soutiennent leur mémoire début juin et ceux de Poitiers début septembre).</p> <p>Les règles de compensation s'appliquent entre UEs et semestres. L'UE comprenant le mémoire est un cas particulier, avec une note plancher dans certaines spécialités : dans la spécialité EPI une note supérieure à 08/20 au mémoire est requise pour valider l'année, règle qui interroge au regard du référentiel master ; dans la spécialité SSSATI une note minimale de 10/20 à l'UE stage/mémoire est requise pour valider l'année.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'existence d'un portefeuille de compétences n'est pas généralisée au niveau de la mention. Les compétences attendues et les modalités d'évaluation sont présentées dans un livret de l'étudiant dans les spécialités IRHPM, MS et SSSATI. Un portefeuille d'expériences et de compétences a été mis en place en master MS à Poitiers, construit par l'étudiant, permettant de suivre les acquisitions. Ce point est peu renseigné dans le dossier pour certaines spécialités (par exemple aucune information n'est fournie dans les documents pour M2S).</p> <p>Les suppléments au diplôme ne sont pas fournis avec le dossier, sauf pour la spécialité MS.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi est géré au niveau des établissements par le Service Universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUOIP) et d'autres structures et observatoires selon les spécialités : CAIP à Nantes, Cap'Avenir à Brest, EEP à Poitiers, SEVU au Mans. Il est à souligner que le suivi est assuré dans la spécialité IRHPM selon des procédures identiques sur les deux sites, ce qui est un point positif pour l'uniformisation et la comparabilité des données recueillies. Cet aspect mériterait d'être élargi à l'échelle de la mention.</p> <p>Des dispositifs tels que des réseaux des anciens étudiants (par exemple : site de Poitiers) ou des enquêtes internes auprès des anciens diplômés (par exemple : IRHPM, SSSATI, MS) sont également utilisés.</p> <p>Cette mention dispose d'un ensemble d'outils permettant un suivi des étudiants, qui doivent être plus formalisés afin de constituer une véritable aide au pilotage de la formation.</p> <p>Selon les spécialités, ce point est plus ou moins développé dans le dossier, il est ainsi très succinct pour la spécialité M2S. Les données fournies dans le dossier indiquent que les équipes pédagogiques s'approprient ces outils de manière variable selon les spécialités (suivi de l'évolution des effectifs, analyse des emplois occupés, etc.)</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement (CP) de manière systématique pour l'ensemble des spécialités. Des initiatives ont cependant été prises dans ce sens sur certains sites, qu'il conviendrait d'étendre à l'ensemble de la formation pour améliorer la cohérence dans le fonctionnement de la mention : CP à Nantes (Enseignants, professionnels et étudiants) dont les missions sont détaillées, en complément du conseil pédagogique, CP mis en place récemment à Brest uniquement pour les spécialités EPI et SSSATI.</p> <p>Bien qu'un CP ait été mis en place à Poitiers pour la spécialité IRHPM, c'est le conseil pédagogique qui assure le pilotage.</p> <p>Peu d'indications sont fournies dans le dossier sur les procédures d'évaluation par les étudiants ou d'autoévaluation, et ce point n'est pas traité de manière homogène selon les spécialités (très peu renseigné pour les spécialités M2S et EPI).</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait principalement lors de réunions bilans, et pour certaines spécialités par le biais de questionnaires (IRHPM, SSSATI, MS), ce qui garantit une procédure plus formalisée et anonyme. L'autoévaluation se fait lors de réunions des équipes pédagogiques et des jurys. Certaines spécialités ont présenté le dossier avec une analyse en points forts et points faibles (IRHPM, SSSATI, MS), d'autres non (M2S, EPI). Le dossier montre un engagement avéré de la spécialité MS dans une démarche efficace d'autoévaluation et des exemples concrets de retours étudiants et d'actions correctives sont donnés.</p> <p>Le dossier témoigne d'une hétérogénéité des procédures et des outils de pilotage et de gestion de la formation.</p>
---	--

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



Champ de formation	Champ Comportements, cliniques, apprentissages et santé
Intitulé du diplôme	Master mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur le Master mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2